



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNRS

Question écrite n° 60569

## Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'organisation territoriale du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). La déconcentration du CNRS, amorcée dans les années 1970 et généralisée en 1976, a donné naissance à un découpage du territoire en 19 circonscriptions. Chaque délégation accompagne les projets scientifiques locaux et favorise les synergies enseignement-recherche-innovation, par sa mission d'appui et de conseil personnalisé. Parmi ces circonscriptions, six se situent en région Ile-de-France alors que les régions Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne ne disposent que d'une seule délégation interrégionale : la délégation du Centre Est, pour une circonscription administrative particulièrement étendue. La poursuite de la déconcentration de cet organisme public de recherche, placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pourrait apporter davantage de proximité entre le CNRS et les unités de recherche locales. Il demande ainsi quelle est la position du Gouvernement quant à cette perspective d'évolution.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60569

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 juillet 2014](#), page 5953

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)